



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 12 AVRIL 2019
N° 18 / 2019

En exercice : 30

Présents : 19

Absents : 11

Procuration : 0

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame
BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH,
Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM,
Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI,
Abdoullatuf MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou,
Mousslim ABDOURAHAMAN,
Nourou ANDJIBOU, Chaharani
BAMANA, Elline HEDJA, Hidahya
MAHAFIDHOU, Angatahi MELA, Ali-
Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-
FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

Procurations : Néant

Approbation du Budget Primitif
2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 du mois d'avril, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 6 Avril 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Saandia BOINA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes
le 13/05/2019

Vu la Loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes du Sud à Fiscalité Professionnelle Unique.
Vu l'article 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la Circulaire n°90-SG-DRCL du Préfet de Mayotte en date du 11 mars 2018

Considérant Le Débat d'Orientation Budgétaire préparé par la commission des finances et ayant donné lieu au Rapport d'Orientation Budgétaire validé par délibération n°8/2019 du 29 mars 2019

Le Président présente le projet de budget primitif 2019 équilibré et conforme à la montée en charge due au plein exercice des compétences pour **7 449 059,94 €** toutes sections confondues. La vue d'ensemble du budget 2019 se présente ainsi :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE - 976 - BUDGET INTERCOMMUNAL	BP 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 988 644,45	4 895 765,52

+ + +

RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 92 878,93

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	4 988 644,45	4 988 644,45
---	--------------	--------------



Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 243 032,83	2 311 885,49
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	91 058,55	148 530,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 126 324,11	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 460 415,49	2 460 415,49
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		7 449 059,94	7 449 059,94

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

De voter le budget primitif principal 2019 par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres

D'adopter le budget primitif principal pour l'année 2019 comme présenté ci-dessus

D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette délibération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandré, le 9 Mai 2019

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA

